

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURGHELLES
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2009**

L'an deux mil neuf et le quatorze décembre à 19h00, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DUTHOIT, Maire

PRÉSENTS : Alain DUTHOIT, Jean BEAREE, Serge WATTEEUW, Franck SARRE, Philippe ALLAERT, Sandra AUDRAN, Jean-Pierre DELEFORGE, Olivier DELEVOYE, Christelle DESCAMPS, Marie FOUTRY, Alain HAVERBEQUE, Thierry HERMAN, Jean-Marie PETIT,

NOMBRE DE MEMBRES AFFÉRENTS AU CONSEIL : 13 membres en exercice

DATE DE CONVOCATION : 7 décembre 2009

DATE AFFICHAGE : 7 décembre 2009

SECRÉTAIRE : Sandra AUDRAN est désignée secrétaire de séance

M. le Maire souhaite aborder un point supplémentaire et demande à l'assemblée son accord pour ajouter à l'ordre du jour la création de postes pour le personnel. Le conseil municipal accepte de mettre ce point à l'ordre du jour.

APPROBATION DU PRÉCÉDENT COMPTE-RENDU

M. le Maire demande à l'assemblée délibérante d'approuver le compte-rendu du précédent conseil municipal. Aucune remarque n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.

REMPLACEMENT D'UN ADOJOINT ET D'UN CONSEILLER DÉLÉGUÉ

Suite à la démission d'Annie DHELIN en date du 1^{er} décembre 2009, M. le Maire soumet au conseil municipal la reconduction du poste de 4^{ème} adjoint. Après discussions sur la volonté ou non de reconduire ce poste et après avoir exposé à l'assemblée délibérante les fonctions attribuées à ce poste, le conseil municipal, à l'unanimité, décide, de reconduire le poste de 4^{ème} adjoint.

M. le Maire demande donc à l'assemblée quelles sont les personnes intéressées par le poste de 4^{ème} adjoint. Il explique que les fonctions de ce poste peuvent être actualisées, voire élargies. Il précise que les domaines couverts par cette fonction sont importants puisqu'il s'agit de travailler sur des problèmes et projets concernant les jeunes et la population des jeunes retraités et des séniors. Il ajoute qu'il avait initialisé certaines réflexions et études avec l'adjoint démissionnaire et que ces travaux sont à débiter ou à poursuivre. Il insiste sur l'importance du travail en équipe et en commission et s'engage à accompagner le futur adjoint dans ces travaux, il conclue en précisant que celui-ci pourra donc compter sur le conseil municipal pour l'aider dans cette tâche importante.

Après ces quelques précisions, Sandra AUDRAN se porte candidate au poste.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, proclame Sandra AUDRAN 4^{ème} adjoint.

De plus, M. le Maire propose au conseil municipal de soumettre au vote la reconduction du poste de conseiller délégué resté vacant depuis avril 2009. Après discussions sur la délégation à attribuer, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de ne pas reconduire le poste de conseiller délégué resté vacant et de revoir cette situation ultérieurement en fonction des besoins.

Enfin, il y a lieu de désigner un nouveau conseiller communautaire suppléant au sein de la CCPP pour remplacer Annie DHELIN à ce poste. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Sandra AUDRAN comme conseiller communautaire suppléant.

REFORME DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le débat actuel sur la réforme des collectivités territoriales donne lieu à quelques discussions et quelques réactions au sein des conseils municipaux. M. le Maire propose d'aborder cette question et de recueillir l'expression du conseil municipal sur ce point. Celui-ci décidera à l'issue des échanges s'il souhaite délibéré sur le sujet.

M. le Maire donne lecture des 20 propositions de cette réforme. Ayant reçu plusieurs courriers et notamment de l'Association des Maires Ruraux qui souhaite adopter une motion contre cette réforme, il détaille ces propositions avec le conseil municipal. A l'issue des échanges, le conseil municipal décide de ne pas délibérer sur cette réforme.

CARTE DES ZONES INONDÉES

Une carte des zones inondées existe actuellement sur la commune de Bourghelles. Cette carte concerne le quartier des Recreuil qui semble être un exutoire de toutes les eaux de ruissellement de la plaine de TGV vers le Riez. M. le Maire précise que le périmètre de la zone a fait l'objet de contestations. Ces zones ne retracent pas la réalité des zones inondées. Après différentes démarches, il vient d'être sollicité par les services de la PAPER (Planification Aménagement Prospective, Environnement et Risques) pour établir une nouvelle cartographie. M. le Maire propose au conseil municipal de revoir cette carte pour la rendre plus réaliste et ne laisser que les habitations ayant réellement connus des dommages lors des fortes pluies.

Après discussions sur les possibilités de modification de cette carte, le conseil municipal, par 12 voix pour et une abstention, décide de réduire la zone inondée et de ne retenir que les parcelles concernées par ce risque.

ÉTUDE EN VUE D'UNE RÉDUCTION DU TEMPS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

M. le Maire propose au conseil municipal d'étudier la possibilité de réduire le temps d'éclairage public sur la commune. Une étude chiffrée démontre qu'une économie financière réelle pourrait être effectuée si on décide d'interrompre l'éclairage public de minuit à 5 heures du matin.

Une discussion s'instaure suite à cette proposition et il est décidé de finaliser cette étude.

CRÉATION DE POSTES

En vue de titulariser les membres du personnel actuellement contractuels, M. le Maire explique que quatre postes doivent être créés de la manière suivante :

- 3 postes d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, la création des quatre postes comme suit :

Service Technique

- 2 postes d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de service fixée à 23 heures.
- 1 poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de service fixée à 8 heures.

Service Animation

- 1 poste d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de service fixée à 20 heures.

Ces dispositions prendront effet au 1^{er} janvier 2010. Les crédits budgétaires seront prévus au budget 2010.

La séance est levée à 21h15.

La secrétaire de séance

Sandra AUDRAN

Le Maire

Alain DUTHOIT